

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Compte administratif de l'exercice 2005 - Approbation

Monsieur VALADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2005 pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de la Communauté, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2005 au 31 janvier 2006 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

TABLEAU

Il convient de rappeler que les restes à réaliser figurant aux articles intitulés « autofinancement complémentaire de la section d'investissement » ou « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » ne sont pas comptabilisés.

Les résultats par budget

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

TABLEAU

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote du projet de délibération suivante :

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique ;
- Vu le budget de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Vu le compte de gestion de M. le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial,

Le Conseil de Communauté, ayant élu comme président de séance M. VALADE, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., délibère :

ARTICLE 1 – Le compte d'ordre et d'administration présenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2005 est approuvé.

ARTICLE 2 – Tous budgets confondus, les recettes et dépenses de l'exercice 2005 sont arrêtées, en mouvements budgétaires, aux montants suivants :

RECETTES REALISEES :	INVESTISSEMENT	691.391.209,50
	FONCTIONNEMENT	1.013.709.517,81

		1.705.100.727,31

DEPENSES REALISEES :	INVESTISSEMENT	749.915.917,58
	FONCTIONNEMENT	740.123.972,50

		1.490.039.890,08

d'où il résulte un excédent global de clôture en euros de : **215.060.837,23**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts entre budget principal et budgets annexes, s'élèvent à 535.163.954,88 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2005 peuvent être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	300.556.829,13	869.379.943,30	1.169.936.772,43
DEPENSES	409.368.949,99	545.506.985,21	954.875.935,20
EXCEDENT DE CLOTURE			215.060.837,23
Cet excédent était fin 2004 de :			207.098.536,63

Hors provisions diverses (13.945.999,38 €), l'excédent global de clôture ressort à 201.114.837,85 €.

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2005

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	215.060.837,23		215.060.837,23
RESTES A REALISER	199.687.953,68	318.605.330,29	-118.917.376,61
	414.748.790,91	318.605.330,29	96.143.460,62

Les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Receveur des Finances qui fait l'objet d'un rapport spécial.

Ces résultats seront reportés au budget supplémentaire de l'exercice 2006 mais avec des corrections apportées à ceux apparaissant au budget principal pour tenir compte des nouvelles dispositions introduites dans les textes (ordonnances, décrets et arrêtés) parus au cours de l'année 2005 et visant à simplifier et à améliorer les règles budgétaires et comptables contenues dans l'instruction M14.

Ces dispositions détaillées par circulaires interministérielles [Intérieur (DGCL) / Finances (DGCP)] N° NOR.MCT/B/05/10036/C du 31 décembre 2005 et N° NOR.MCT/B/06/0006/C du 24 janvier 2006 prévoient divers dispositifs d'accompagnement en vue d'assurer la transition entre les exercices 2005 et 2006 tant sur le plan de la transposition des données que sur celui de la maîtrise des effets budgétaires susceptibles d'en découler.

Notre Etablissement est, dans l'immédiat, plus particulièrement concerné par :

- les dispositifs de transition proposés pour les ICNE avec la possibilité d'opter pour une correction des résultats lors de leur reprise en balance d'entrée 2006 ;
- la modification du résultat d'investissement apparaissant au compte administratif 2005, à reprendre au budget 2006, en section de fonctionnement, pour tirer les conséquences de la suppression des provisions réglementées qui existaient jusqu'au 31 décembre 2004 pour les garanties d'emprunt.

Compte tenu de la nécessaire modification des résultats induite par la suppression de ces provisions, il est proposé que, par souci d'homogénéité, notre Etablissement retienne également cette méthode, parmi les deux possibles, pour les ICNE.

Les ICNE constitués sur 2005 représentent 297.000 € et la provision réglementée pour garanties d'emprunt s'élève à 1.372.041,16 €. En conséquence, les résultats à reprendre en balance d'entrée du budget principal 2006 s'établissent comme suit :

Avant correction des résultats

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement	Excédent fonctionnement antérieur reporté	Résultat de clôture de l'exercice 2005	Résultat de clôture 2005 à reprendre en 2006
Budget Principal					
Investissement	-52.344.730,04	0		-12.472.001,99	-64.816.732,03
Fonctionnement	187.104.883,31	126.159.398,25	60.945.485,06	136.599.046,53	197.544.531,59
Total	134.760.153,27	126.159.398,25	60.945.485,06	124.127.044,54	132.727.799,56

Après correction des résultats

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement	Excédent fonctionnement antérieur reporté	Résultat de clôture de l'exercice 2005	Résultat de clôture 2005 à reprendre en 2006
Budget Principal					
Investissement	-52.344.730,04	0		-14.141.043,15	-66.485.773,19
Fonctionnement	187.104.883,31	126.159.398,25	60.945.485,06	138.268.087,69	199.213.572,75

Total	134.760.153,27	126.159.398,25	60.945.485,06	124.127.044,54	132.727.799,56
--------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------

En ce qui concerne la provision pour garanties d'emprunt, il convient de préciser qu'au regard du volume des garanties d'emprunt octroyées par notre Etablissement, de l'importance de l'annuité garantie qui en découle et du risque encouru, il sera proposé, par mesure de prudence, de reconstituer cette provision au budget supplémentaire 2006, à même hauteur, sous la nouvelle forme autorisée par l'instruction M14 (compte 15172 provision budgétaire pour risques liés aux garanties d'emprunt accordées à des tiers publics ou privés).

ARTICLE 3 – Les résultats apparaissant au compte administratif 2005 seront reportés au budget supplémentaire de l'exercice 2006 avec, pour le budget principal, des résultats corrigés comme indiqué ci avant.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

119 votants :

Pour : 103

Abstention : 16

Le groupe des Verts et le groupe des élus Communistes et apparenté s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2006**

M. JACQUES VALADE

